



Pour un cadre de vie plus agréable

Après le Square Gérard Philippe dont le chantier de rénovation a commencé en 2006, c'est au tour des Squares Maurice Thorez et Paul Langevin de connaître d'importants travaux à partir de février 2007.

- Les bâtiments vont être réhabilités,
- les équipements seront mis en conformité,
- les espaces extérieurs vont être profondément transformés et sécurisés.

Des moyens financiers importants sont mobilisés pour que les résultats soient à la hauteur de notre ambition pour votre quartier.

Les équipes techniques et de gestion d'Expansiel Habitat se sont engagées dans ce projet pour que les interventions se déroulent au mieux et ce, malgré les nuisances inévitables dans un chantier de cette importance.

Le Journal du Chantier vous informera régulièrement de l'avancement des travaux et les gardiens sont à votre écoute au quotidien pour vous apporter des précisions complémentaires.

Franck Nicol
Chef d'agence

Réhabilitation : confort au programme

La réhabilitation du Square Paul Langevin va démarrer en février 2007. Objectifs : 267 logements plus confortables, des parties communes sécurisées, plus agréables et des équipements modernisés.



Bientôt de nouvelles boîtes aux lettres et des accès aux sous-sols condamnés.

Dans les logements

- Suppression des chauffe-bains
- Mise en place d'un système d'eau chaude sanitaire collective avec compteur individuel
- Remplacement complet du circuit électrique : des baguettes qui dissimuleront les nouveaux fils électriques seront posées pour ne pas endommager les revêtements muraux.
- Remplacement des interphones
- Mise en conformité de l'arrivée du gaz
- Condamnation des pelles vide-ordures restantes

Dans les halls d'entrée

- Remplacement des portes à ventouses avec contrôle d'accès Vigik
- Pose d'un nouveau système d'interphonie
- Changement des boîtes aux lettres
- Mise en place d'un éclairage permanent

Dans les cages d'escalier et les étages

- Remise en état des portes des gaines techniques et réfection de l'armoire de Services généraux
- Mise en place d'un éclairage permanent
- Amélioration de la sécurité incendie par la création ou l'aménagement d'un système de désenfumage et le nettoyage des grilles de désenfumage

Dans les sous-sols

- Condamnation des sous-sols
- Curage bactériologique des colonnes et des canalisations en sous-sols

Une aire de collecte pour stocker les ordures ménagères sera construite devant le bâtiment B2 (1, 2 et 3 square Paul Langevin).

Le déroulement des travaux

La durée du chantier est de 18 mois : 2 mois de préparation et 16 mois de travaux.

1. Vous avez été conviés à **une réunion d'information** en décembre pour vous expliquer en détail le déroulement du chantier, vous présenter l'entreprise en charge des travaux et répondre à vos questions.
2. Un courrier vous informera de la date de passage à votre domicile de l'équipe chargée des travaux afin d'effectuer **l'état des lieux** (cf. verso).
3. Cette équipe procédera avec vous à un relevé précis de l'état des pièces où se dérouleront les travaux et établira la liste des interventions prévues dans votre logement. Vous déciderez avec elle de l'emplacement des prises électriques.
4. Un second courrier vous informera de la date de passage des ouvriers par corps d'état (plomberie, électricité, etc.). Les ouvriers porteront obligatoirement un badge. Si vous êtes absent, vous avez la possibilité de laisser les clés à votre gardien.
5. Le jour convenu, l'ouvrier commencera **les travaux** qui ont été définis lors de l'état des lieux. Un cahier de liaison est à votre disposition au point accueil si vous avez des questions ou des commentaires sur les travaux.
6. À la fin des travaux, l'équipe chargée de l'état des lieux effectuera **une visite de réception de travaux** pour s'assurer avec vous de leur bonne réalisation.

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE



L'état des lieux : une étape préalable et obligatoire

L'état des lieux est un moment important et obligatoire avant le début des travaux de réhabilitation.

Important car il correspond au premier contact entre le locataire et l'équipe de chantier.

Obligatoire car c'est grâce à ce document, à valeur juridique, que vous pourrez déposer un recours si vous constatez des problèmes.

L'état des lieux est effectué par le représentant d'Expansiel Habitat, l'architecte du cabinet Tectum et un représentant de l'entreprise Rehaby (chargée des travaux). Une copie de l'état des lieux vous est remise. Il est indispensable de la conserver.

Ce moment est aussi l'occasion de préciser les travaux qui vont avoir lieu dans le logement. Une fiche travaux sera établie pour chaque logement. L'équipe de chantier est à votre disposition pour répondre à vos questions, par exemple sur le planning et le déroulement des travaux.

Un courrier vous sera envoyé plusieurs jours avant pour vous proposer une date et une heure de visite. En cas d'impossibilité, vous avez ainsi le temps de convenir avec le gardien d'un nouveau rendez-vous.

Réhabilitation : la durée des travaux par logement

Les travaux dans chaque logement dureront deux semaines et demi, selon le planning suivant :

- Plomberie : 5 jours
- Électricité : 4 jours
- Menuiserie : 2 jours
- Ventilation : 2 jours

Les coupures d'eau et d'électricité seront limitées pour ne pas trop vous déranger.

Vos interlocuteurs chez Rehaby :

M. Bougeault, Chef de service adjoint

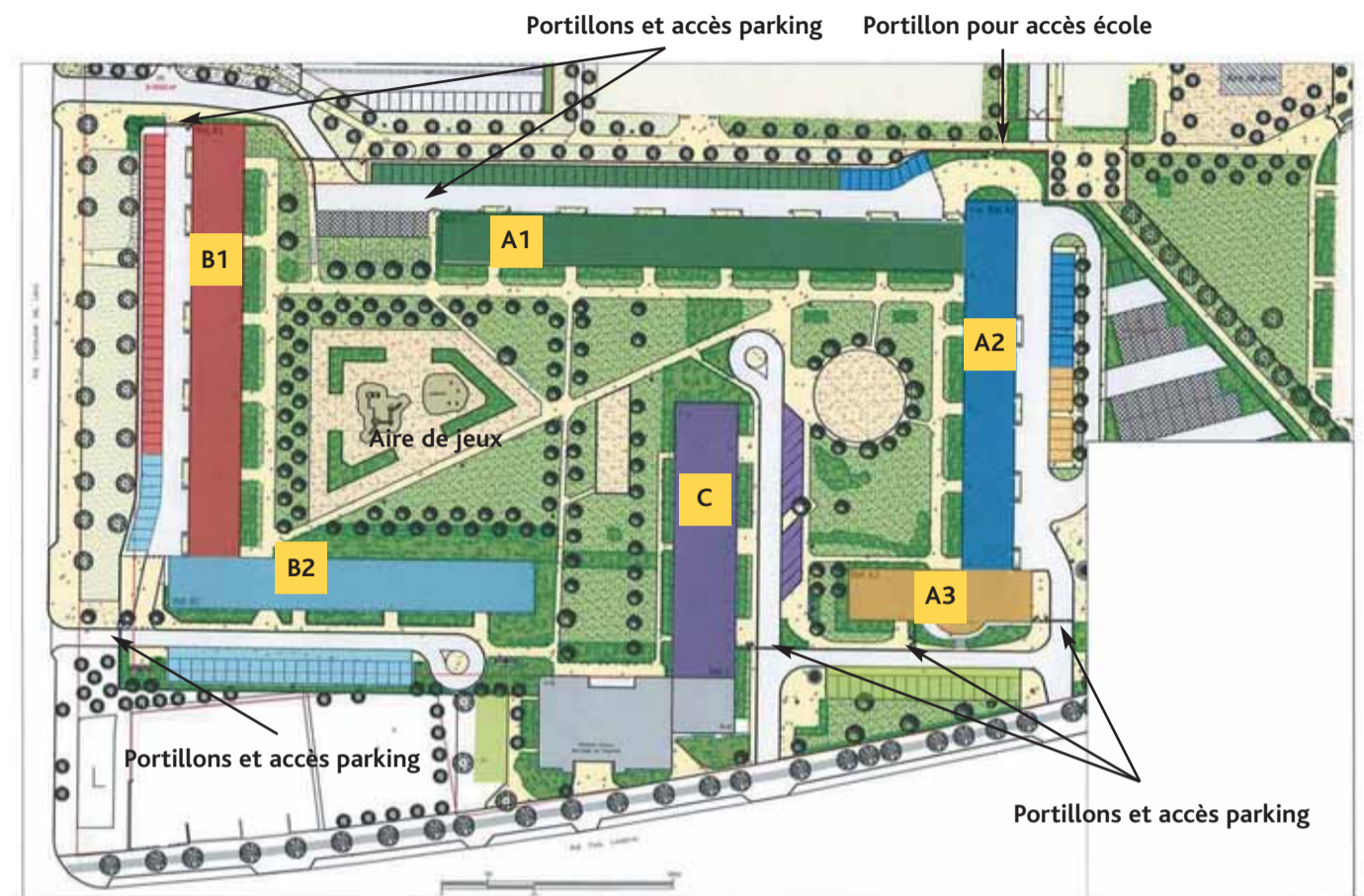
M. Poupelain, Conducteur de travaux

M. Marmion, Technicien

Un numéro de téléphone pour joindre le bureau de chantier sera communiqué au moment du démarrage du chantier pour faciliter la prise de rendez-vous.

Le **Journal du Chantier** est une publication d'Expansiel Habitat à destination des locataires. **Directeur de la publication** : Stéphane Dambrine. **Rédacteur en chef** : Marie-Line Da Silva. **Rédaction** : Encre Marine. **Photos** : Opac, Frédéric Achdou, V. Lion. **Conception et réalisation** : Gavrinis.

Résidentialisation : plus de tranquillité, plus de sécurité



A1 : du n° 10 au n° 16
A2 : du n° 17 au n° 20

A3 : n° 21
B1 : du n° 5 au n° 9

B2 : du n° 1 au n° 4
C : du n° 22 au n° 24

Les travaux de residentialisation commenceront en février 2007 en même temps que la réhabilitation. L'objectif est d'apporter des solutions réelles et durables aux attentes exprimées par les locataires lors de l'enquête sur les espaces extérieurs qui a eu lieu en septembre 2006. Parmi les attentes, la sécurité, l'aménagement d'une aire de jeux, l'amélioration du stationnement et de l'éclairage constituent des priorités pour les locataires.

Une résidence protégée, où l'on se sent « chez soi »

En délimitant les abords de la résidence par des murets surmontés de grilles et en rendant leurs accès privatifs, la residentialisation a pour but de créer un cadre convivial, protégé et agréable pour les habitants.

Les portillons extérieurs permettant d'accéder à l'intérieur de la résidence seront dotés d'interphones. Le passage situé devant le bâtiment B2 sera fermé. De plus, les portes d'entrée des halls bénéficieront d'un système de contrôle d'accès avec badge. Des projecteurs seront installés en façade et complétés par la pose de candélabres au niveau des portillons.

Des espaces verts plus agréables et une aire de jeux pour les enfants

Les familles déplorent, plus particulièrement, l'absence d'une aire de jeux pour les enfants. Les travaux de residentialisation permettront justement de rénover les espaces extérieurs et de créer une aire de jeux pour les plus jeunes. Les espaces extérieurs seront ainsi plus conviviaux et agréables. Pour que ces aménagements puissent bénéficier à toutes les familles, le plus longtemps possible, il en va de la responsabilité de chacun que les espaces extérieurs rénovés restent en bon état.

Des parkings sécurisés

La question des parkings est un sujet sensible : la majorité des locataires considère que leur nombre est insuffisant et qu'ils ne sont pas sûrs. Le stationnement va donc être réaménagé et pourvu d'un système d'accès par portail automatisé. 45 garages fermés vont être créés. Au total, 191 places de parking sécurisées seront proposées à la location auxquelles s'ajoutent 17 places de parking gratuites situées devant le point accueil. ■

Le planning des travaux

Les travaux de residentialisation commenceront en février et dureront 16 mois :

- préparation du chantier : 2 mois
- réalisation des travaux : 12 mois
- plantations des végétaux : 2 mois

